Église évangélique réformée
de Suisse

Fonds en faveur des droits humains de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : rapport annuel 2023

Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme « Activités de la FEPS en faveur des droits humains ».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de l'EERS sont affectés au Fonds pour les droits humains.

Collaboration entre l'Église évangélique réformée de Suisse EERS et l'Entraide protestante suisse EPER

Sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé durant l'année sous revue les demandes de soutien de projets adressées au Fonds en faveur des droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que des demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » a assuré le contact de l'EERS avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les services centraux de la chancellerie de l'EERS ont tenu la comptabilité.

Soutiens et crédits en faveur de particuliers

Durant l'année sous revue, le bureau du Fonds pour les droits humains de l'EPER a examiné quatre demandes individuelles.

Un soutien a été accordé dans un cas particulier :

- La demande porte sur une contribution financière aux frais d'avocat pour un recours contre un renvoi en Éthiopie déposé devant le comité des Nations Unies contre la torture. L'avocate renommée entend non seulement faire valoir le risque aigu que présenterait un renvoi en Éthiopie dans le cas particulier de A. S., mais aussi contribuer à donner plus de poids et de reconnaissance officielle aux expertises établies selon le protocole d'Istanbul. Cette démarche pourrait avoir potentiellement une grande influence sur l'examen de toutes les demandes déposées par des victimes de la torture, et améliorer la situation des droits humains de nombreuses personnes.

Trois demandes ne relevaient pas du domaine soutenu par le Fonds. Elles portaient sur une contribution financière à des frais de subsistance et à des frais judiciaires.

Le bureau a par ailleurs répondu à de nombreuses demandes téléphoniques ; le plus souvent, il a été en mesure d'aider les personnes qui demandaient des conseils.

Soutien et crédits en faveur d'organisations et de projets

En 2023, le bureau du Fonds pour les droits humains de l'EPER a examiné treize demandes de soutien d'activités en faveur des droits humains.

Il a accordé une contribution financière à trois organisations :

- Au Guatemala, Ulrich Gurtner, directeur de la fédération de coopératives Fedecocagua, a été arrêté. Les comptes de cette organisation regroupant 23'000 petits producteurs de café ont été bloqués. Ruedy Leuthold et Beat Bieri ont réalisé deux films retraçant l'histoire d'Ueli Gurtner et l'évolution de la coopérative, qui est devenue le deuxième exportateur de café du Guatemala. En raison de ce succès, la coopérative et ses directeurs subissent aujourd'hui des persécutions politiques. Le film documentaire a sensibilisé le public à cette situation et a obtenu un soutien financier.

- Libereco est une association œuvrant en Suisse et en Allemagne qui s'engage depuis plus de 10 ans en faveur des droits humains en Ukraine et en Bélarus. Elle s'est fixée comme objectif d'obtenir la libération de prisonnières et prisonniers politiques par des actions de lobbying et de transparence politiques. Pour cela, elle fait notamment appel à des personnalités politiques acceptant de devenir parrains et marraines de prisonnières et prisonniers politiques. Celles-ci contribuent à la visibilité publique, et représentent en outre un grand soutien moral pour les personnes emprisonnées. Cet important travail d'information et de sensibilisation a été soutenu par une contribution.

- La demande de l'association œcuménique « Maison de la Diaconie et de la solidarité » en faveur du projet « Réseau d'aide juridique solidaire » (accès à la justice) a été approuvée. L'association, qui œuvre à Sion, apporte un soutien à des personnes défavorisées et dans le besoin de l'ensemble du canton du Valais. Pour les personnes peu familières du droit et dans le besoin, l'accès à la justice n'est hélas, de fait, souvent pas garanti. Elles auraient le droit pour elles, mais elles ne peuvent pas le faire valoir. Pour cette raison, le « Réseau d'aide juridique » fournit une précieuse contribution à la mise en œuvre des droits humains en Suisse dans de nombreux cas particuliers.

Trois des demandes ne correspondaient pas au Règlement du Fonds pour les droits humains, car l'aspect juridique n'était pas au premier plan. Les sept autres demandes ont dû être refusées en raison du seuil de dépenses, très inférieur à ce qui avait été prévu.

Au total, 5700 francs suisses ont été attribués à des particuliers et à des projets.

Bilan 2023 du Fonds pour les droits humains en CHF

	2023	*Dépenses*	*Recettes*
Solde au 1.1.2023	**54'848.91**		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle (1 cas)		1'000.00	
Projets et actions (3 cas)		4'700.00	
Frais d'administration et de traitement des projets		708.70	
EPER (selon l'article 6 de l'Accord EERS/EPER)		4'000.00	
Collectes et dons			14'174.36
Total I		**10'408.70**	**14'174.36**
Apports du Fonds		3'765.66	
Total II		**14'174.36**	**14'174.36**
Solde au 31.12.2023	**58'614.57**		

Remerciements

L'Église évangélique réformée de Suisse EERS adresse ses remerciements aux Églises membres ainsi qu'aux donatrices et donateurs individuels pour toutes leurs libéralités allant au Fonds en faveur des droits humains. Elle est également reconnaissante envers l'EPER et notamment envers Corina Castellini, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER, pour leur bonne collaboration. Il a ainsi été une nouvelle fois possible de contribuer concrètement à la réalisation du mandat de promotion des droits humains.

Berne, mars 2024

Hella Hoppe
Directrice de la chancellerie
Église évangélique réformée de Suisse EERS